

HÔTEL DE VILLE

Relations Publiques

N° tel : 01 69 49 76 17

N/Ref : NDA/FV

**DECISION N° 2009/103****OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et l'installation de matériels de sonorisation et d'éclairage pour la fête de la ville 2009, conclue avec la société « LES 2 L »**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville, de procéder à la location et à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens le samedi 20 juin 2009,

CONSIDERANT que l'offre de la société « LES 2 L » 71, Rue de Boissy Saint Léger à Quincy-sous-Sénart (91480), correspond aux intérêts de la commune,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de ladite société,

DECIDE

DE signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la location et à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens pour un montant de 980.00 € H.T (TVA 19,6 %) soit 1 172.08 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 19 mai 2009



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

